TV/2023/169 PP - Avenant n° 3 à la convention pour le placement de conteneurs à vêtements, type « bulles enterrées » du 07/12/2015

Entre d'une part,

L'asbl Les Petits Riens, dont le siège est établi à la rue Américaine 101 à 1050 IXELLES, ici représentée par Monsieur Emmanuel Bawin, Directeur Général dénommée ci-après « **l'Association** » ;

et d'autre part,

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent Madame Zoubida JELLAB, Echevine des Espaces verts, de la Propreté publique et du Bien-être animal, et Monsieur Dirk LEONARD, Secrétaire de la Ville, dénommée ci-après « **la Ville** » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Localisation de l'implantation des bulles enterrées

L'article 2 de la convention pour le placement de conteneurs à vêtements, type « bulles enterrées » du 07/12/2015 entre la Ville et l'Association, suite à la proposition de nouveaux sites par la Ville, est complété par l'énoncé suivant :

« Un accord a été conclu entre les parties quant aux différents sites approuvés par l'Association pour l'installation de conteneurs à vêtements, type « bulles enterrées », à savoir :

- Square Gutenberg 9
- Rue du Peuple

La Ville autorise l'Association à placer des conteneurs à vêtements enfouis sur les sites définis ci-dessus. »

Fait à Bruxelles en deux exemplaires le ....., dont chaque partie déclare avoir reçu le sien.

Pour l'asbl Les Petits Riens

Emmanuel Bawin,
Directeur Général

Pour la Ville de Bruxelles

Zoubida JELLAB, Echevine des Espaces verts, de la Propreté publique et du Bien-être animal

Dirk LEONARD
Secrétaire de la Ville